

Charte de l'association Familles Rurales

Le Mouvement Familles Rurales définit le cadre de référence qui s'applique à ses associations locales et ses fédérations dans le cadre de leur action et de leur coopération.

Mouvement familial associatif et d'éducation populaire, Familles Rurales rassemble des femmes et des hommes qui s'engagent au quotidien pour la promotion des familles et des personnes, et pour le développement de leur milieu de vie.

Son projet se fonde sur les valeurs de participation, de solidarité et de responsabilité. Indépendante de toute obédience politique, syndicale, professionnelle ou confessionnelle, l'association Familles Rurales est une association laïque. Elle garantit la liberté de conscience.

Son action se fonde sur trois axes :

- la représentation et la défense des intérêts des familles et des territoires où elles vivent, en France métropolitaine et dans les Outre-mer ;
- l'information, la prévention et l'éducation ;
- l'organisation et la gestion d'activités et de services.

1. Les valeurs du Mouvement Familles Rurales

► Entraide & solidarité

Être solidaire, c'est apporter sa contribution au bien collectif et pouvoir compter sur les autres. Au quotidien, c'est aller vers les autres, lutter contre l'éloignement et l'isolement par l'entraide entre les générations et les familles, être attentif à chacun, se soucier des plus fragiles, être respectueux des générations futures.

► Initiative & responsabilité

Être responsable, c'est exercer sa liberté, s'engager, conquérir son autonomie et devenir auteur et acteur de sa vie. La famille, l'action collective et la vie associative sont des espaces privilégiés pour cultiver le goût de l'initiative, de l'engagement et de la prise de responsabilité.

► Participation & citoyenneté

Participer c'est s'impliquer, aller à la rencontre des autres, écouter, réfléchir et débattre, respecter d'autres avis. C'est s'engager dans la société, prendre part à la vie démocratique. Les associations familiales sont des espaces de partage d'expériences et de développement des compétences. Elles contribuent à l'épanouissement des personnes.

► Convivialité & échange

La convivialité et l'hospitalité facilitent la rencontre, l'échange, et la création de liens durables entre les familles. Favoriser une bonne ambiance et des relations de qualité est essentiel pour donner envie de vivre et d'agir ensemble.

2. Les principes d'action du Mouvement

Ils structurent les manières d'agir des membres et leurs modes de relations et de coopération.

1 Agir au plus près des familles

Tisser des liens de confiance et de proximité, être à l'écoute de l'évolution des besoins des familles et pouvoir apporter une réponse « sur mesure ».

2 S'appuyer sur l'initiative et la participation collective

Susciter la participation et l'implication des familles pour imaginer et coproduire des réponses à leurs propres besoins. Favoriser l'engagement et l'initiative citoyenne, soutenir la vie associative.

3 Animer les territoires

Favoriser le développement des territoires en élargissant ou en renouvelant l'offre d'activités et de services. Être acteur d'évolution et de changement en militant pour l'amélioration des conditions de vie et du cadre de vie des habitants.

4 Nouer des partenariats et agir en complémentarité

Rechercher les collaborations, associer les volontés et compétences des acteurs publics et privés du territoire pour répondre au mieux aux besoins des familles. Construire des partenariats avec les collectivités, les institutions et agir de façon conjointe pour une meilleure efficacité.

5 Privilégier le dialogue et la conciliation

En cas de difficulté ou de conflit, parier sur le dialogue et la négociation pour faire avancer les idées et proposer des réponses acceptables par les différentes parties. En cas d'échec de toute forme de conciliation, recourir à la mobilisation collective, à l'interpellation médiatique, voire à l'action en justice.

6 Valoriser l'engagement bénévole

Créer les espaces et les conditions de l'engagement bénévole. Accueillir, former, accompagner, outiller les personnes

dans l'exercice de leurs fonctions bénévoles. Miser sur la complémentarité entre bénévolat, volontariat et salariat.

7 Travailler en réseau

Se regrouper pour développer l'action et gagner en efficacité. Se fédérer pour partager les expériences, mutualiser les ressources et renforcer les moyens d'action et d'intervention. Agir au niveau local en bénéficiant de la force d'un Mouvement national.

3. Au sein du Mouvement Familles Rurales avec l'appui de sa fédération, l'association peut :

- Mobiliser les valeurs, les principes d'action et les orientations du Mouvement Familles Rurales ;
- prendre part à la vie du Mouvement (réunions, événements, ...) ;
- faire valoir son opinion et être écoutée ;
- mener ses actions au nom du Mouvement Familles Rurales ;
- être accompagnée, conseillée et formée ;
- être impliquée et consultée dans les travaux collectifs développés par Familles Rurales en lien avec son activité ;
- utiliser le logo, la charte graphique et les supports de communication du Mouvement ;
- profiter de la mutualisation des bonnes pratiques et des expériences du réseau ;
- utiliser les services mutualisés ;
- utiliser les agréments, habilitations et autres reconnaissances du Mouvement ;
- disposer de procédures, méthodes, outils harmonisés facilitant l'organisation, l'action, la gestion ;
- bénéficier d'un appui et de conseils pour le fonctionnement dans le cadre d'une démarche d'amélioration continue de la qualité ;
- disposer de données consolidées permettant de se situer dans le Mouvement ;
- bénéficier de la communication Familles Rurales autour de ses projets et activités ;
- être régulièrement informée par sa fédération Familles Rurales (mails, lettre d'information, réseaux sociaux, site internet, communications diverses, ...).

4. L'association Familles Rurales s'engage à :

► En matière de vie associative :

- Respecter et appliquer les statuts, règlements et conventions en vigueur à Familles Rurales ;
- respecter et mettre en œuvre les décisions prises dans son Assemblée Générale et celles des différents échelons du Mouvement ;
- régler sa cotisation annuelle ;
- proposer systématiquement l'adhésion
- formaliser les comptes-rendus du Conseil d'administration et de l'Assemblée Générale, les rapports d'activités et rapports financiers ;
- inviter la fédération d'appartenance à son Assemblée Générale annuelle ;
- accueillir les bénévoles, les inciter à se former et leur proposer des formations ;
- disposer d'un projet associatif et l'évaluer régulièrement ;
- transmettre à sa fédération via l'outil national de suivi de la vie associative :
 - o les informations relatives aux adhésions ;
 - o chaque année le rapport d'activité, le rapport financier et les projets, approuvés en Assemblée Générale ;
 - o tout changement survenu dans l'administration de l'association.

► En matière de vie du Mouvement :

- Être ambassadeur du projet du Mouvement, notamment du développement sur les trois axes de son action (rappelés en préambule de la présente charte) ;
- mener des actions au nom du Mouvement dans le respect des orientations prises ;
- valoriser toutes les échelles d'intervention, véhiculer une image positive de l'ensemble des parties prenantes du Mouvement ;
- participer régulièrement aux rencontres organisées par les échelons fédéraux ;
- se former pour représenter Familles Rurales ;
- donner son avis lors des consultations organisées par le Mouvement ;
- respecter dans les travaux du Conseil d'administration un équilibre entre les questions politiques et les questions de gestion ;
- participer aux formations du Mouvement ;
- signer la charte de l'association Familles Rurales.

► **En matière d'image, de communication, de notoriété :**

- Afficher systématiquement le logo Familles Rurales, respecter la charte graphique ;
- utiliser les outils numériques de communication du Mouvement (sites Internet, réseaux sociaux, lettres d'information...) ;
- assurer les représentations du Mouvement ;
- produire des communiqués de presse, se faire le relais des communiqués de presse nationaux ;
- en cas de radiation ou exclusion du Mouvement Familles Rurales prononcée par l'Assemblée Générale de la fédération de rattachement, l'association s'engage à modifier ses statuts et à ne plus utiliser le nom, la marque, le logo et la charte graphique Familles Rurales.

► **En matière d'activités et services, de gestion économique et financière, et de ressources humaines :**

- Respecter les lois, réglementations, conventions collectives et normes en vigueur et en produire les éléments de preuve permettant le contrôle ;
- appliquer les dispositions et procédures spécifiques de Familles Rurales ;
- mettre en place des procédures et des outils de gestion appropriés aux projets et activités de l'association en lien avec les recommandations fédérales (exemples : plan de trésorerie, plan d'investissement, tableaux de bord des ressources humaines, outils de gestion des activités...).

► **Utilisation des données personnelles :**

- Les données à caractère personnel des adhérents sont collectées et traitées exclusivement dans le cadre des missions définies par le Code de l'action sociale et des familles, et uniquement pour les besoins internes du Mouvement Familles Rurales et du réseau UDAF ;
- ce traitement est réalisé dans le respect des principes de confidentialité, de sécurité et de finalité, conformément aux dispositions du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) et aux obligations professionnelles prévues par le Code de l'action sociale et des familles ;
- toute utilisation des données en dehors de ce cadre, notamment à des fins de communication externe, de diffusion ou de partage avec des tiers, devra faire l'objet d'un accord préalable, libre, éclairé et explicite de la personne concernée ;
- les adhérents disposent à tout moment de leurs droits d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation du traitement et d'opposition, conformément aux articles 15 à 21 du RGPD.

Fait à

le

Pour l'association

Pour la fédération

Représentant.e légal.e :

Représentant.e légal.e :

Nom :

Nom :

Prénom :

Prénom :

Signature

Signature

